



DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2022-20

IMPUTATION : Pôle : Connaissances et gestion
 N° d'activité COB : 1-3
 N° d'opération : 1.3
 N° d'EJ : 2022001065
 Imputation : C/ 65734

OBJET : Attribution d'une subvention au titre du soutien à la recherche scientifique

BÉNÉFICIAIRE : Laboratoire CESBIO (CNRS UMR 5126/CNES/UPS/IRD)
BPI 2801
18 Av. Edouard BELIN
31401 TOULOUSE CEDEX 9

- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise (PNV) n°2021-44 du 09/12/2021, donnant délégation de compétences au Bureau, à la Présidence et à la Direction ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2022-07 du 15 mars 2022 approuvant le budget rectificatif n°1 2022 du Parc national de la Vanoise ;
- VU** la demande de subvention du Laboratoire CESBIO en date du 20/04/2022 ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la politique de connaissance du Parc national de la Vanoise ;

Le Bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 13 juin 2022 en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Une subvention du Parc national de la Vanoise est attribuée au Laboratoire CESBIO, domicilié au 18 Av. Edouard BELIN - 31401 TOULOUSE, pour l'opération suivante :

Objet : Cartographie probabiliste d'habitats naturels d'altitude dans le Parc National de la Vanoise – phase 2.

Plafond de l'aide : 8 900 € maximum ;

Taux de subvention PNV : 100 % du coût effectif.

ARTICLE 2 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉALISATION

Le PNV sera informé de l'ensemble des travaux de production et résultats ultérieurs. CESBIO autorise le PNV à utiliser et diffuser pour ses besoins internes et aux prestataires qui réaliseront des cartographies d'habitats ou d'autres études sur la végétation, les résultats de l'étude issus des documents transmis. Toute diffusion à un tiers par le PNV devra faire l'objet d'une demande écrite par courrier ou courriel au CESBIO ; l'accord sera considéré tacite en l'absence de réponse dans les 4 semaines.

Le PNV s'engage à mentionner pour toute utilisation des résultats : « CESBIO ». CESBIO s'engage à mentionner sur toutes diffusions, publications scientifiques ou exploitations des résultats obtenus, sur support matériel ou immatériel le soutien du PNV à cette étude.

ARTICLE 3 : DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses prévues de frais de déplacement, sous-traitance et frais d'organisation d'un séminaire sont éligibles. Les frais de gestion de l'Université ne sont pas éligibles.

ARTICLE 4 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour obtenir le versement de la subvention, le bénéficiaire transmettra au Parc national de la Vanoise les productions issues de l'étude (rapport, cartes, données SIG...) accompagnées des pièces justificatives suivantes : facture(s) acquittée(s) pour les sous-traitances et autres dépenses, justificatifs des déplacements payés.

Le montant de la subvention à verser est établi par le Parc national de la Vanoise en appliquant le taux de subvention au montant des dépenses éligibles acquittées, dans la limite du plafond défini ci-dessus.

Le paiement de la subvention sera effectué sur le compte suivant :

Titulaire :	UNIVERSITE PAUL SABATIER AGENT COMPTABLE
Banque :	TRESOR PUBLIC TOULOUSE
IBAN :	FR76 1007 1310 0000 0010 0132 788
BIC :	TRPUFRP1

ARTICLE 5 : CADUCITÉ

La subvention est caduque de plein droit si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc les pièces prévues à l'article 4, dans un délai de deux ans à compter de la présente délibération. Ce délai peut être prolongé par avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire présentée avant cette échéance.

Fait à Chambéry, le 13 juin 2022

La Présidente du conseil d'administration,

Le Contrôleur budgétaire régional

Rozenn HARS



DESTINATAIRES : Laboratoire CESBIO (Vincent Thierion)
 Pôle connaissance et gestion

ANNEXE : CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT DES OPERATIONS ET DEMANDE DE PAIEMENT

Formulaire à conserver et à envoyer au siège du Parc dès que l'opération est terminée et contrôlée

Achèvement des opérations et demande de versement de la subvention

Le Laboratoire CESBIO

bénéficiaire d'une subvention attribuée par délibération n° en date du 22 mai 2022

Objet de la subvention : Cartographie probabiliste d'habitats naturels d'altitude dans le Parc National de la Vanoise – phase 2

certifie que l'opération a été réalisée et s'est achevée le :
et demande le paiement de la subvention correspondante.

Coût total de l'opération réalisée, en euros, TTC :

Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

- résultats de l'étude : rapport, cartes, données SIG...
- Copie des factures acquittées, ou factures accompagnées d'un relevé de compte faisant apparaître la dépense, justificatif des déplacements payés
- RIB (uniquement s'il est différent de celui remis lors de la demande de subvention)

Fait à

Signature du bénéficiaire de la subvention

Le :

Constat par le Parc national de la Vanoise de la réalisation de l'opération

Je soussigné(e),

certifie avoir contrôlé la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

l'opération est réalisée et est conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

l'opération n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

Motifs :

.....

Fait à :

Nom et signature de l'agent du Parc ayant effectué le contrôle

Le :